



## **UNION EUROPEENNE**

### **Forum de pour la Coopération en matière de Sécurité de l'OSCE No 991 Vienne, 27 octobre 2021**

---

#### **Déclaration de l'Union européenne sur les initiatives en cours dans le domaine des armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles**

---

Monsieur le Président, l'Union européenne et ses États-membres remercient les intervenants pour leurs présentations pertinentes sur les initiatives en cours dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des munitions conventionnelles. La dissémination incontrôlée des ALPC et de leurs munitions constitue un enjeu majeur de sécurité et de développement. Elle est contraire à la paix, la justice et à l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable. Conformément à l'objectif 16.4 des Nations Unies, il s'agit de réduire nettement les flux financiers illicites, le trafic d'armes, tout en renforçant les activités de récupération et de restitution des biens volés d'ici à 2030. Cette lutte contre toutes les formes de criminalité organisée doit être intensifiée afin de promouvoir l'Etat de droit. La dissémination de ces armes ne cesse d'alimenter de nombreux conflits régionaux, de favoriser le crime organisé et d'encourager le terrorisme. Elle constitue également un facteur majeur de déstabilisation. La protection et la sécurité des stocks de munitions sont également essentielles afin de prévenir les explosions accidentelles et de protéger les populations.

Monsieur le Président, la promotion de l'égalité des genres, la sensibilisation à ces questions, une plus grande autonomie des femmes et la prévention de tout acte de violence à caractère sexiste est l'une des priorités majeures de l'UE. Les armes légères jouent un rôle important dans la violence contre les femmes, notamment dans les féminicides. La probabilité qu'une femme soit tuée par son conjoint



## **UNION EUROPEENNE**

augmente considérablement s'il y a une arme à la maison. En moyenne, les armes légères sont utilisées dans un tiers de tous les féminicides au monde, ce qui montre l'impact disproportionné de ces armes sur la sécurité des femmes.

L'Union européenne et ses Etats membres se félicitent à cet égard des progrès réalisés dans le cadre du Programme d'Action des Nations Unies s'agissant d'une meilleure prise en compte des questions de genre. A l'occasion de la 3<sup>ème</sup> conférence d'examen du Programme d'Action en 2018, puis de la 7<sup>ème</sup> réunion biennale de 2021, les Etats participants ont pris des engagements forts dans ce domaine : ils ont reconnu que les armes légères et de petit calibre touchent différemment les femmes, les hommes, les filles et les garçons; convenu d'accroître la participation des femmes aux prises de décisions et aux activités de mise en œuvre liées au Programme d'action et à l'Instrument international de traçage; se sont engagés à encourager la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes relatifs aux armes légères et de petit calibre ainsi que dans les programmes d'assistance.

L'Union européenne soutient également la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes (TCA), qui vise à prévenir et à lutter contre le détournement d'armes classiques – dont les ALPC – au profit d'utilisateurs finaux non-autorisés. Ce Traité sur le commerce des armes dont sont Etats Parties tous les Etats membres, est le premier instrument mondial juridiquement contraignant à reconnaître et à créer des obligations qui prennent en compte le rapport entre les transferts d'armes et la violence fondée sur le sexe. Sa mise en œuvre effective pourrait contribuer à lutter et éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, conformément à la cible 5.2 des objectifs de développement durable.



## **UNION EUROPEENNE**

Monsieur le Président, l'assistance aux pays dont la sécurité est affectée par les trafics d'armes et qui ne disposent pas des outils de contrôle adaptés doit constituer une priorité. Les États-membres de l'UE sont engagés activement dans cette lutte, y compris dans le cadre de l'OSCE, avec des financements nationaux ou européens. L'Union apporte notamment son soutien à l'OSCE afin d'améliorer le contrôle des ALPC et de leurs munitions, notamment en Ukraine, en République de Macédoine du Nord, en Géorgie et en République de Moldavie. Enfin, depuis le début de l'année 2020, l'Union assume un rôle accru dans le pilotage et le suivi de la feuille de route régionale visant à renforcer la coordination de la lutte contre les trafics d'armes illicites dans les Balkans occidentaux d'ici 2024. Nous saluons à ce titre la contribution significative apportée par l'OSCE dans ce cadre, à l'instar de plusieurs organisations et donateurs internationaux, dans des domaines cruciaux tels que les capacités cynophiles, la neutralisation des ALPC, la destruction des surplus et la gestion des stocks, sensibilisation du public et l'appui aux collectes des armes.

La stratégie de l'Union européenne en matière de lutte contre les armes à feu, les ALPC illicites et leurs munitions a été adoptée le 19 novembre 2018. Elle prévoit l'intégration systématique des considérations d'égalité des sexes dans la conception de nouveaux projets relatifs à la lutte contre la violence par arme à feu et au contrôle des ALPC en général. Elle définit également le nécessaire partage des bonnes pratiques et l'échange d'informations.

Fin 2018, le Conseil de l'Union européenne a adopté une décision en appui des politiques, programmes et actions intégrant la dimension de genre dans la lutte contre le trafic et l'utilisation abusive des armes légères. Ce projet vise à traduire sur le plan national, régional et local les engagements internationaux liés au genre en matière de contrôle des armes légères en pratiques régionales, nationales et



## **UNION EUROPEENNE**

locales. Des programmes de formation adaptés à l'intégration de la dimension hommes-femmes dans le contrôle des armes de petit calibre ont été ainsi mis en œuvre.

L'Union européenne a toujours considéré la lutte contre les trafics illicites d'ALPC comme prioritaire. Aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons, il est indispensable de continuer de lutter ensemble contre les trafics illicites. C'est pourquoi nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir consacré ce dialogue aux initiatives menées sur cette question, qui nous concerne toutes et tous.

Je vous remercie.

La République de Macédoine du Nord\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la République de Moldavie, la Géorgie, Saint-Marin et l'Andorre se rallient à cette déclaration.

\* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.